



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 12 DECEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 12 décembre à vingt heures,

Les membres du Conseil Municipal, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, sous la présidence de Monsieur Thierry CHRETIEN, en mairie. Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance, et conformément à l'article L2121.18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

**Présents** (11) : Christiane BÉCHU, Jean-Pierre BEUSNARD, Mélanie BRANEYRE, Thierry CHRÉTIEN, Vincent DESSANDIER, Juliette HATTE, Serge MERIENNE, Gérard MILLET, Patrick ROYER, David LEPÉCULIER, Philippe BAHIER

**Absents excusés** (7) : Christophe GOUABAULT, Dominique HAMON, Myriam DELANGLE, Elisabeth LAUNAY, Annie BEDOUEY, Valérie BOITTIN, Gaëlle GENEVRAIS

**Pouvoirs** (1) : Valérie BOITTIN donne pouvoir à Thierry CHRETIEN

**Secrétaire de séance** : Juliette HATTE

### Table des matières

<b>1. Administratif</b> .....	2
1.1. Pour décision : tarifs communaux 2025.....	2
1.2. Pour décision : recrutement d'un adjoint technique de 2 <sup>e</sup> classe en CDD de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité .....	8
<b>2. Economie- habitat - urbanisme</b> .....	9
2.1. Pour décision : proposition de prestation de la CCI de la Mayenne – Etude commerce	9
2.2. Pour décision : ORT – co-organisation d'un workshop de l'habitat.....	9
2.3. Pour décision : Droit de préemption.....	10
2.4. Pour information : retour sur la commission économie habitat du 5 décembre ....	10
<b>3. Questions diverses</b> .....	11
3.1. Pour décision : Adhésion e-primo .....	11
3.2. Pour décision : Musical'école 2024-2025 .....	11

# 1. Administratif

## 1.1. Pour décision : tarifs communaux 2025

Il est proposé de valider les tarifs municipaux qui seront appliqués à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Les propositions ci-après ont été validées par la commission finances du 25 novembre 2024.

**Tarifs location salle des fêtes Georges CHRETIEN**

Proposition d'augmentation de 2% des tarifs de location de la salle des fêtes

**TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES FÊTES GEORGES CHRÉTIEN**

Jours de réservation	Avec/sans cuisine	Associations et entreprises dyonisiennes <sup>3</sup>	Particuliers dyonisiens	Hors commune <sup>1</sup>
Demi-journée semaine (du lundi au vendredi)	Sans cuisine	47,83 €	95,66 €	133,92 €
Journée semaine (du lundi au vendredi)	Sans cuisine	79,71 €	159,43 €	223,20 €
	Avec cuisine	159,43 €	318,85 €	446,39 €
Journée week-end (samedi ou dimanche)	Avec cuisine	159,43 €	318,85 €	446,39 €
Week-end complet (du vendredi au dimanche)	Avec cuisine	265,71 €	531,42 €	743,99 €

**Caution location de salle<sup>2</sup>**

**306,00 €**

**Consommations électriques facturées en fonction des consommations et du tarif en vigueur**

**LOCATION SONO SALLE DES FETES**

Sono : location

**inclus**

Prêt de vaisselle inclus dans la location

**FACTURATION VAISSELLE CASSÉE OU MANQUANTE**

**Tarifs 2025**

Plat inox

**17,14 €**

Plateau

**26,78 €**

Verre, tasse, assiette, couvert, autres

**2,41 €**

<sup>1</sup> L'organisation de lotos et de bals n'est autorisé qu'aux résidents de la commune

<sup>2</sup> Conditions de conservation de la caution : nettoyage non ou mal effectué, détérioration matériel ou bâtiment, annulation de réservation moins de 2 mois avant la date

<sup>3</sup> Pour les événements associatifs dyonisiens, les jours de préparation qui précèdent l'évènement entre le lundi et le vendredi ne seront pas facturés.

**Tarifs location diverses**

Proposition d'augmentation de 2% de certains tarifs

<b>DIVERS</b>		
<b>LOCATIONS DIVERSES</b>	<b>Tarifs 2025</b>	
<b>LOCATION DE MATERIEL ET MOBILIER <sup>1</sup></b>		
Ancienne vaisselle (par lot de 50 couverts)	17,86 €	
Tables	3,91 €	
Chaises (par lot de 10)	8,38 €	
La barrière	1,68 €	
<b>LOCATION BATIMENTS COMMUNAUX</b>		
Location cour mairie <sup>1</sup>	33,48 €	
Location ancienne salle des sports journée	50,00 €	
Location horaire salle des sports	13,96 €	
Location salon d'honneur aux associations si prestations	5,10 €	
Location salle Bagagerie aux association si prestations	5,10 €	
Location cuisine SDF aux associations si prestations	5,10 €	
<b>IMPRESSIONS ET PHOTOCOPIES (A4 ou A3)</b>		
Noir et blanc	- aux particuliers	0,30 €
	- aux associations	0,11 €
Couleur	- aux particuliers	1,50 €
	- aux associations	1,00 €
Forfait de 20.00€ gratuité des photocopies pour chaque		
<b>DROITS DE PLACE MARCHANDS AMBULANTS</b>		
- de 0 à 20 m <sup>2</sup> / marché	5,31 €	
- forfait annuel	60,26 €	
<b>LOCATION DE RESERVE FONCIERE</b>		
Site de la Gare et station d'épuration	24,14 €	
<b>VOIRIE</b>		
Vente de vieux chemins ruraux en limite de propriété (m <sup>2</sup> )	0,50 €	
Vente de vieux chemins ruraux rassemblant deux pièces (m <sup>2</sup> )	0,56 €	
Elargissement et redressement de voies communales :	0,69 €	
Elargissement et redressement de voies communales :	0,87 €	

<b>SERVICE FUNERAIRE</b>	
Concession : . 30 ans	169,63 €
. 50 ans	233,24 €
Concession colombarium 15 ans	377,20 €
Concession caverne : 30 ans	127,22 €
Taxe Funéraire : location caveau provisoire par jour	1,51 €
Assistance à la mise en bière <sup>2</sup> / Assistance à l'exhumation <sup>3</sup>	30,13 €
<b>AFFAIRES SCOLAIRES</b>	
Fournitures scolaires (par élève)	46,81 €
Classe Découverte (par élève)	20,19 €
Cadeau de Noël (par élève)	17,14 €

<sup>1</sup> Réservé aux dyonisiens suite à manifestation en mairie (particuliers, associations, entreprises)

<sup>2</sup> Quand il y a transport hors de la localité de décès ou de dépôt

<sup>3</sup> Assistance à l'exhumation d'un corps, à sa translation et à sa réinhumation

#### Tarifs indemnités

Proposition d'augmentation de 2% des indemnités

<b>INDEMNISATIONS</b>	
<b>INDEMNISATIONS ANNUELLES</b>	<b>Tarifs 2025</b>
Bibliothèque (par volontaires)	489,45 €
Chaussures, vêtement de travail (le personnel comr)	104,96 €
<b>INDEMNISATIONS JOURNALIÈRES (brut/jour)</b>	
Sous-directeur	91,80 €
Animateur diplômé BAFA	76,50 €
Animateur diplômé BAFA (semaine de camp)	81,60 €
Animateur en stage BAFA	56,10 €
Animateur en stage BAFA(semaine de camp)	61,20 €
Animateur sans diplôme	38,25 €
Animateur sans diplôme (semaine de camp)	45,90 €

## Tarifs enfance – jeunesse – restauration

Proposition d'augmentation des tarifs enfance – jeunesse – restauration de :

- 2% pour les quotients familiaux inférieurs à 750 et ceux compris entre 750 et 1000
- 3 % pour les quotients familiaux compris entre 1001 et 1250
- 4% pour les quotients familiaux supérieurs à 1250

Il est également proposé qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, les tarifs « hors commune » s'appliquent pour tous les enfants hors commune, y compris ceux scolarisés à Saint-Denis-de-Gastines.

ENFANCE - JEUNESSE - RESTAURATION						
		Année	2025			
		Quotient familial	-750	750/1000	1001/1250	+1250
Périscolaire <sup>1</sup>	Forfait semaine matins et soirs (lundi-mardi-jeudi-vendredi)		6,28 €	6,51 €	6,64 €	6,76 €
	Tarif journalier périscolaire mercredis		4,29 €	4,45 €	4,56 €	4,62 €
	Cotisation annuelle temps méridien (non soumis au OF) <sup>2</sup>		16,03 €			
Centre de loisirs : vacances	commune	Centre de loisirs sans restauration <sup>3</sup>	8,40 €	8,68 €	8,87 €	9,00 €
	hors commune		10,31 €	10,65 €	10,86 €	11,05 €
	Supplément sortie <sup>1</sup>					
En cas d'annulation <sup>4</sup>		3,09 €				
Camps enfants <sup>5</sup>	commune	Camp : tarif pour 3 jours	104,13 €	108,03 €	110,08 €	112,18 €
		Camp : tarif pour 5 jours	162,87 €	169,11 €	172,28 €	175,50 €
	hors commune	Camps : tarif pour 3 jours	130,17 €	135,04 €	137,61 €	140,23 €
		Camps : tarif pour 5 jours	203,60 €	211,39 €	215,36 €	219,38 €
Restauration	commune	primaires, collèges, lycées <sup>6</sup>	4,08 €	4,24 €	4,31 €	4,38 €
	hors commune		5,10 €	5,31 €	5,39 €	5,48 €
	Apprentis, stagiaires, employés communaux <sup>7</sup>		6,25 €	6,48 €	6,62 €	6,73 €
Jeunesse	commune	cotisation annuelle	13,86 €	14,39 €	14,64 €	14,94 €
	hors commune		17,32 €	18,00 €	18,30 €	18,68 €
	commune	Activités et sorties à faible coût	4,41 €			
	hors commune		5,51 €			
	commune	activités et sorties à coût moyen	10,74 €			
	hors commune		13,43 €			
	commune	Activités et sorties exceptionnelles : tarif réduit <sup>8</sup>	31,42 €			
	hors commune		39,27 €			
	commune	Activités et sorties exceptionnelles : tarif plein	57,04 €			
	hors commune		71,31 €			
	commune	Semaine de camp (5 jours)	103,02 €			
hors commune	128,78 €					

<sup>1</sup> Pas de tarif hors commune (périscolaire, suppléments sorties, annulations)

<sup>2</sup> Pas d'application d'un quotient

<sup>3</sup> Jusqu'en 2022, le forfait journée du centre de loisirs incluait la restauration (repas et goûter)

<sup>4</sup> Pénalité journalière de 3€ en cas d'annulation d'une réservation au centre de loisirs après la date limite d'inscription

<sup>5</sup> Repas et goûters inclus dans le tarif des camps

<sup>6</sup> Tarif appliqué pour les élèves de l'école primaire et des adhérents au service jeunesse

<sup>7</sup> Tarif également applicable aux employés qui travaillent pour le compte ou au sein de la commune (Valoren, professeurs des écoles...etc)

<sup>8</sup> Tarif réduit si sorties financées par des actions portées par les jeunes

## Tarifs La Bagagerie

Proposition d'augmentation de 2% des tarifs de la Bagagerie

<b>Particuliers - Auto-entrepreneurs</b>		2025		
Poste		1/2 Journée	Journée	Mois
Nomade		6,12	8,16	102,00
Bureaux		1/2 Journée	Journée	Mois
Bureau individuel		9,18	12,24	153,00
Bureau 2 personnes		14,28	19,38	244,80
Bureau 3 personnes		22,44	29,58	367,20
<b>Toutes les Associations</b>		2025		
Poste		1/2 Journée	Journée	Mois
Nomade		4,08	5,10	61,20
Bureaux		1/2 Journée	Journée	Mois
Bureau individuel		5,10	7,14	91,80
Bureau 2 personnes		9,18	12,24	146,88
Bureau 3 personnes		13,26	17,34	220,32
<b>Entreprises</b>		2025		
Poste		1/2 Journée	Journée	Mois
Nomade		8,16	10,20	132,60
Bureaux		1/2 Journée	Journée	Mois
Bureau individuel		12,24	16,32	198,90
Bureau 2 personnes		19,38	25,50	318,24
Bureau 3 personnes		28,56	37,74	477,36
		Salle Visio		
<b>Particuliers - Auto-entrepreneurs</b>		2025		
Réunions, formations, animations accueil public avec matériel		1/2 Journée	Journée	
		20,40	35,70	
<b>Associations Dyonisiennes</b>		2025		
Réunions avec uniquement rétro proj.		Gratuit		
Réunions, formations, animations accueil public avec matériel		1/2 Journée	Journée	
		10,20	18,36	
<b>Entreprises</b>		2025		
Réunions, formations, animations accueil public avec matériel		1/2 Journée	Journée	
		40,80	71,40	
<b>Location Week End</b>		<b>WE Complet</b>	<b>WE 1 Jour</b>	
Entreprise		397,80	265,20	
Particulier		306,00	204,00	
Association		183,60	122,40	

### Avis du Conseil Municipal :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider les tarifs municipaux tels que présentés.

1.2. Pour décision : recrutement d'un adjoint technique de 2<sup>e</sup> classe en CDD de 12 mois pour accroissement temporaire d'activité

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 332-23.1 ;

VU le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité au sein du service technique sur une période donnée

Aussi, il est proposé la création d'un poste d'agent technique pour la période du 1/01/2025 au 31/12/2025, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :

- Temps de travail non complet (28 heures par semaine)
- Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)
- La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10<sup>ème</sup> échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.

**Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de valider le recrutement d'un agent technique pour la période du 1/01/2025 au 31/12/2025, au titre d'un accroissement temporaire d'activités, selon les conditions suivantes :**

- **Temps de travail non complet (28 heures par semaine)**
- **Recrutement dans le cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux (catégorie C)**
- **La rémunération afférente à cet emploi sera définie entre le 1er et le 10<sup>ème</sup> échelon en fonction de la situation individuelle de l'agent.**



## 2. Economie- habitat - urbanisme

### 2.1. Pour décision : proposition de prestation de la CCI de la Mayenne – Etude commerce

Suite à une rencontre en septembre 2024, la CCI de la Mayenne a formulé une offre d'accompagnement de proximité à la commune de Saint-Denis-de-Gastines.

#### Action 1 : Etude commerce

- A. Diagnostic du tissu commercial
- B. Détermination de la zone de chalandise
- C. Analyse de la population de la zone de chalandise
- D. (Option) entretiens auprès des commerçants sédentaires et non sédentaires
- E. (Option) enquête auprès de la population
- F. Synthèse
- G. Elaboration d'une feuille de route

Montant TTC avec options : 8 232 €

#### Action 2 : Etude prospective sur le commerce en milieu rural

Montant TTC 2 184 €

#### Action 3 : Stratégie foncière pour les locaux commerciaux

- A. Recensement et présentation des locaux
- B. Définition d'une stratégie foncière
- C. Présentation des outils utilisables

Montant TTC 1 960 €

Afin de poursuivre le maintien du commerce au sein de la commune, les membres de la commission économie habitat proposent de retenir l'Action n°1 pour un montant de 8 232 €. Les actions 2 et 3 ne sont pas retenues dans l'immédiat.

#### **Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, la réalisation de l'action 1 Etude commerce par la CCI de la Mayenne pour un montant de 8 232€.**

### 2.2. Pour décision : ORT – co-organisation d'un workshop de l'habitat

Dans le cadre de la labellisation Petite Ville de Demain de la ville d'Ernée, et de l'ORT en cours sur les communes d'Ernée et Saint-Denis-de-Gastines, il est proposé de coorganiser un Workshop de l'habitat afin de :

- Construire une démarche innovante pour lutter contre la vacance : format atelier, production d'esquisses, de pistes programmatiques sur des typologies d'habitat actuellement peu attractives
- Présentation à la population lors de portes ouvertes : visites des maisons vacantes, création de maison témoin, ...)

Un travail est en cours auprès des acteurs qui pourraient intervenir sur cette action ainsi que sur la recherche de financements.

Plan de financement prévisionnel proposé :

- Accord des élus pour continuer l'action, même dans le cadre d'un RAC à hauteur de 50% pour les deux communes
- Clé de répartition entre Saint-Denis-de-Gastines et Ernée de : 1/3 et 2/3
- Portage par la CCE afin de faire valoir cette action dans le Pacte Territorial et appel de fond auprès des communes. Devra débuter en janvier pour bénéficier des financements.
- Mobiliser le fond vert : se renseigner du délai pour effectuer la demande.

L'ensemble des subventions perçues par la Communauté pour ce projet viendront in fine diminuer proportionnellement la participation de chacun.

Le plan de financement définitif de cette action n'est pas encore complètement arrêté. Les membres de la commission économie-habitat proposent de retenir ce workshop de l'habitat qui devrait se dérouler la première semaine de septembre 2025, pour un montant maximum de 4 335.66 € TTC, selon la première estimation budgétaire présentée.

**Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide à l'unanimité, la réalisation de ce workshop de l'habitat, avec une participation de la commune de Saint-Denis-de-Gastines à hauteur de 4 335.66€ TTC.**

2.3. [Pour décision : Droit de préemption](#)

Droit de préemption urbain :

- Pour un bien situé 28, rue des roses cadastré section AC n° 244 de 572 m<sup>2</sup>
- Pour un bien situé 6, rue d'Ernée cadastré section AD 124 de 559 m<sup>2</sup>

**Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas faire valoir son droit de préemption.**

2.4. [Pour information : retour sur la commission économie habitat du 5 décembre](#)  
Compte-rendu transmis par mail le 14 octobre

### 3. Questions diverses

#### 3.1. Pour décision : Adhésion e-primo

L'école Jacques Prévert demande à la commune de Saint-Denis-de-Gastines la prise en charge par la collectivité de l'adhésion de 3 € par enfant pour l'application e-primo : Espace Numérique de travail des écoles de la Mayenne.

Le 25 novembre 2024, les membres des commissions Finance – Budget et Enfance – jeunesse ont émis un avis favorable pour un montant : 3 € x 29 élèves = 87,00 €

#### **Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide l'adhésion à l'application e-primo pour l'école Jacques PREVERT.**

#### 3.2. Pour décision : Musical'école 2024-2025

Il est proposé à la commune de Saint-Denis-de-Gastines de renouveler le projet Musical'école pour l'année 2024-2025, sur les mêmes bases que l'année précédente ç savoir :  
15 séances avec 4 intervenants.

Coût de 2150 €.

Planning de travail : Les mardis du 28 janvier au 10 juin 2025 matin et/ou après-midi. Date de Prestation finale : le samedi 14 juin 2025 en début d'après-midi de musique en fête.

Participation école Jacques Prévert (CE1 : 4 – CE2 : 3 – CM1 : 2 - CM2 : 5)

Participation école Saint-Joseph Jeanne d'Arc (CE2 : 9 CM1 : 10 - CM2 : 4)

Le 25 novembre 2024, les membres des commissions Finance – Budget et Enfance – jeunesse ont émis un avis favorable pour reconduire la prise en charge communale de 2 150 € pour 2025.

#### **Avis du Conseil Municipal :**

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la reconduction du projet Musical'école pour l'année 2025 avec une prise en charge de la collectivité à hauteur de 2 150 €.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le Maire

Thierry CHRETIEN



La secrétaire de séance

Juliette HATTE

A large, stylized handwritten signature in blue ink, corresponding to Juliette Hatte, the secretary of the meeting.